



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

traitements

Question écrite n° 71979

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la prise en charge des soins de pédicurie-podologie. En effet les pédicures-podologues ont un rôle important dans le maintien de l'autonomie des personnes âgées, notamment pour la prévention des chutes et le maintien de l'autonomie de la marche. Entre 30 % et 50 % des personnes âgées sont porteuses de déformations ou d'affections du pied qui peuvent avoir des répercussions sur la mobilité. Un tiers des personnes de 65 ans et plus font au moins une chute chaque année et selon le bulletin épidémiologique de l'Institut de veille sanitaire, les chutes sont responsables de près de 9 000 décès par an. Elles entraînent environ 450 000 hospitalisations d'urgence chaque année. Malheureusement les affections podologiques sont souvent négligées et les soins mal remboursés alors qu'une visite par trimestre s'imposerait surtout chez les personnes âgées ou présentant des pathologies telles que le diabète. Il lui demande les évolutions que le Gouvernement envisage de réserver à la demande de prise en charge de ces soins qui éviteraient de nombreuses hospitalisations financièrement plus coûteuses pour l'assurance maladie.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71979

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 décembre 2014](#), page 10605

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)